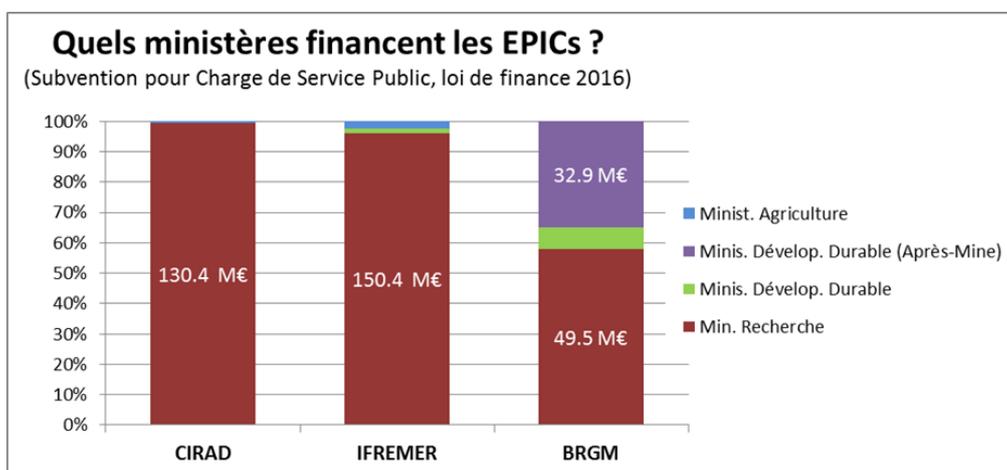
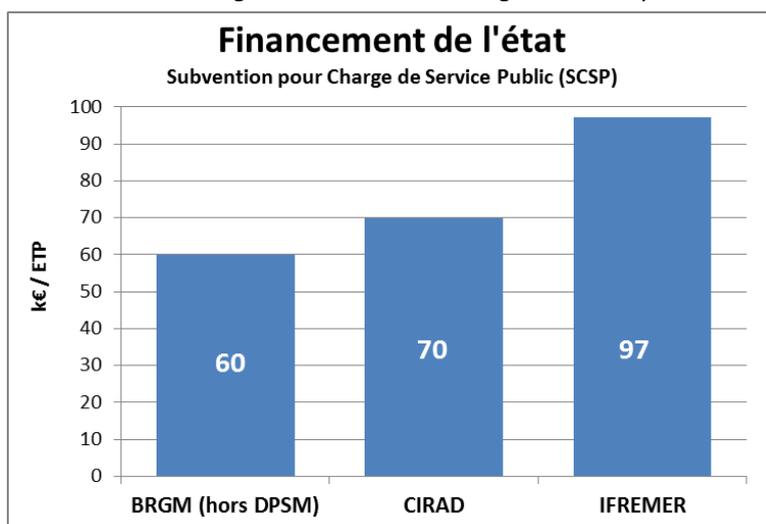


Neuf mois au CNESER

Depuis septembre 2015, deux élus CFDT représentent les salariés du BRGM au CNESER.

Le CNESER est une assemblée consultative qui se réunit tous les mois pour émettre des avis argumentés sur les projets de textes préparés par le Ministère de l'Éducation Nationale, de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche (MENESR). La présence d'élus d'établissements de recherche de type EPST (CNRS, INRA...) ou EPIC (BRGM, CEA, IFREMER, CNES et CIRAD) est une nouveauté de ce mandat au CNESER. Ceci oblige le Ministère et les organisations syndicales à adapter leur fonctionnement dans cette instance jusqu'alors exclusivement dédiée à l'Enseignement Supérieur. Nous avons par exemple demandé à ce que les contrats pluri-annuels liant les organismes de recherche et l'État soient désormais présentés au CNESER avant leur application.

Le CNESER de décembre a été consacré à l'étude du budget de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche 2016. Celui-ci a fait l'objet d'un vote majoritairement défavorable, la plupart des organisations syndicales pointant le manque de moyens alloués. Ce budget s'élève à 26 Mds€ tous ministères confondus, dont 80% distribués par le MENESR.



Pour le BRGM, la loi budgétaire 2016 prévoit une SCSP (Subvention pour Charge de Service Public) totale de 85.84 M€, et un plafond d'emploi de 978 ETP. Ces deux chiffres sont inchangés par rapport à 2015.

L'examen détaillé de la répartition du budget nous a permis de constater que l'État finance les EPICs à des hauteurs très variables : 60 k€/ETPT* pour le BRGM (hors DPSM), 70k€/ETPT pour le CIRAD et 97 k€/ETPT pour l'IFREMER. La part du MENESR dans le financement du BRGM est de 58%, celle du MEEDE de 35% pour l'après-mine et 7% pour la « Prévention des Risques ». Suite au choc de simplification, le financement du MENESR pour le BRGM apparaît désormais dans les comptes de l'État sur une ligne unique «Recherches scientifiques et technologiques pluridisciplinaires» (ligne 172). Le contour de ce programme est nettement plus flou que l'ancienne ligne « Recherche dans le domaine de la gestion des milieux et des ressources » dans lequel les activités de recherche du BRGM étaient bien identifiées. Nous devons donc être vigilants dans les années à venir sur l'évolution de la SCSP attribuée au BRGM.

Contacts : s.lanini@brgm.fr , d.raucoules@brgm.fr

* ETPT : Equivalent Temps Plein Travaillé

Rejoignez-nous!
Il vous suffit de contacter un [des DS](#) ou élus Cfdt, et il vous expliquera tout.



S'ENGAGER POUR CHACUN
AGIR POUR TOUS

BULLETIN SPÉCIAL RÉFORME

Contactez vos élus
CFDT

Délégués du Personnel

- Philippe CALCAGNO 83054
- Marie Christine DICTOR 83631
- Delphine DUGRILLON 71527
- Laurent GOBY 73436
- Sandra LANINI 77964
- Stéphane OLLAGNIER 78156
- Vanessa PELTIER 71538
- Julien REY 84881
- Susanne SCHOMBURGK 83310

Conseil d'administration

- Florence JAUDIN 83161

Délégués syndicaux

- Hubert HAAS 83160
- Anne BOURGUIGNON 83144
- Frédéric DURE 83304
- Julien REY 84881

Comité d'Entreprise

- Joël CASANOVA 83181
- Frédéric DURE 83304
- Olivier FREZOT 84648
- Emmanuelle GIRAUD-
PETELET 83775
- Valérie GUERIN 83855
- Véronique RUFFIER 83207

CHS-CT

- Christine FLÉHOC 83413
- Laurence GUILLEMAIN 83976
- Karine MICHEL 83742
- Alain PAULY 0387831452

Les négociations salariales 2016 au BRGM

La CFDT rappelle que les négociations de la NAO au BRGM ne portent que sur la distribution de l'enveloppe salariale attribuée par la Direction du budget et non sur la taille de cette enveloppe. Cette année, le **cadrage s'établi à 1.65 % de la masse salariale** (vs 1.60 % en 2015). **Voici les propositions de la CFDT** pour la négociation :

Augmentation Générale (AG) : 30 € pour tous ! Maximisation de la part des augmentations générales, avec proposition d'un plancher et d'un plafond confondus en une augmentation uniforme pour tous les salariés de 30 €. Cette mesure qui pèserait 0.76 %, soit un peu moins de la moitié du cadrage, est proche de la position de la CGT. Nous sommes par contre opposés à la proposition de la CFE-CGC, consistant à tout mettre en AG (via la valeur du point d'indice) car ceci revient à augmenter beaucoup (en valeur) les forts salaires et très peu les faibles salaires.

Augmentations Individuelles. Il s'agit de redonner confiance au personnel en établissant un lien entre activité réalisée dans l'année et promotions salariales. Ce lien doit aussi se traduire par la mise en place d'une réelle GPEC.

Résorption des inégalités salariales. Une enveloppe (0.15 %) fixe et distribuée en central pour compenser les inégalités reconnues par le management d'une part et les organisations syndicales d'autre part.

Primes. Préciser l'enveloppe dédiée aux primes et augmentations managériales ainsi que les conditions d'attribution. Revalorisation de 20 % de la prime de terrain France et des primes de mobilité France et Étranger ainsi que prime repas DROM.

EN FIXANT LONGUEMENT LE
MONTANT DE SA RÉMUNÉRATION,
ON FINIT PAR DISTINGUER UNE
TRÈS LÉGÈRE AUGMENTATION.



A travail égal, salaire égal ?

Incroyable, le BRGM ne reconnaît officiellement pas ce principe fondamental pourtant défini dans la **Déclaration universelle des droits de l'homme de 1948** ! A la question posée par les DP CFDT, la Direction du BRGM a répondu que « *le texte ne s'impose pas à lui* ». La CFDT s'inquiète de réponses aussi provocatrices. Plus encore la CFDT condamne une attitude désinvolte et demande à ce que ce principe fondateur d'une politique salariale équitable soit respecté.

Report des élections : l'avis de la CFDT

Les négociations sur les protocoles des élections professionnelles, faute d'unanimité, n'ont pas abouti. La CFDT, pour sa part, s'est opposée à deux mesures jugées inacceptables. **(1) La CFDT n'est pas favorable à la disparition du collège dédié aux Ouvriers et Salariés**, alors même que les personnels des entreprises prestataires (ONET, ANSAMBLE, ...) ont désormais le droit de participer aux élections. **(2) La CFDT refuse la disparition des DP région**, reconnaissant ainsi la spécificité des collègues travaillant en région.

Lundi de Pentecôte : merci patron !

Dans un message d'infos générales, la Direction indique qu'elle accorde généreusement cette année le lundi de Pentecôte aux salariés. Sans préciser qu'il s'agit de la proposition de la CFDT développée en séance de négociations. Cette proposition argumentée par le nombre important de jours travaillés en 2016 (jours fériés tombant les WE et année bissextile) a été appuyée par les autres organisations syndicales. La Direction a fini par l'accepter, après quelques semaines de réflexion, et à la présenter comme sa proposition magnanime. **Si on peut servir à cela ...**

Retrouvez-nous

sur : <http://ues.brgm.fr/syndicats/cfdt>